

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 2 octobre 2023, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

Steve Leblanc	Dominic Lapointe
Gilles Gauvreau	Benoît Couture

Sont absents : les conseillers Gaétan Fortier et Rémi Beauchesne

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2023-10-162 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2023
4. Présentation des comptes
5. Légion Royale Canadienne - Jour du Souvenir 2023
6. Dépôt d'une demande d'aide financière – PRIMEAU 2023
7. Demande d'aide financière – Agri-Ressources Arthabaska-Érable
8. Ajout d'une pancarte de signalisation – Rue Principale
9. Conditions salariales de M. Patrick Vachon
10. Signature du protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska
11. Demande au MTQ – Ajout de signalisation pour les autobus sur la route 161
12. Adoption du règlement #543 concernant le traitement des élus municipaux
13. Adoption du règlement #544 modifiant le règlement #433 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
14. Ville de Disraëli – Accord pour donner un mandat de mise à jour des correctifs à réaliser à la firme Pluritec

15. Projet puits – Accompagnement pour prochaines étapes (mandat d’une firme d’ingénierie et demande à la CPTAQ)
16. Demande d’intervention à la MRC d’Arthabaska– Ruisseau Morin
17. Correspondance
 - a) Correspondance reçue de la part du ministre de la Sécurité publique (MSP) annonçant que notre municipalité peut bénéficier, si elle rencontre les critères d’admissibilité, du Programme général d’assistance financière lors de sinistres suite aux pluies du 29 et 30 août 2023;
 - b) Arrêté ministériel émis par le ministre de la Sécurité publique (MSP) confirmant que notre municipalité fait partie des 5 municipalités touchées par les pluies du 29 et 30 août 2023 (Montréal, St-Éphrem-de-Beauce, St-Georges, Sts-Martyrs-Canadiens et Ham-Nord);
 - c) Mémos de remerciement reçus d’utilisateurs de l’extérieur du Parc du 150e.
18. Période de questions
19. Clôture de séance

2023-10-163 Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 11 septembre 2023 soit adopté, tel que rédigé.

2023-10-164 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**
et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 156,694.05\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2023-10-165 Légion Royale Canadienne - Jour du Souvenir 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**
et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ACCORDER une aide financière de 125\$ dans le cadre du "Jour du Souvenir" qui se tiendra le samedi 4 novembre 2023 et de mandater m. François Marcotte, maire, à aller déposer une couronne à la mémoire de nos soldats disparus au cours des guerres du siècle dernier et du nouveau siècle.

2023-10-166

Dépôt d'une demande d'aide financière – PRIMEAU 2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts (volet 1) ;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 (volet 1).

2023-10-167

Demande d'aide financière – Agri-Ressources Arthabaska-Érable

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ACCORDER un montant de 250 \$ afin de soutenir l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable, organisme qui intervient afin de contrer la détresse psychologique en milieu agricole.

2023-10-168

Ajout d'une pancarte de signalisation – Rue Principale

IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE PROCÉDER à l'ajout d'une pancarte de signalisation « MAXIMUM 30 KM » dans la montée de la rue Principale puisqu'il n'y en a présentement aucune à cet endroit.

2023-10-169

Conditions salariales de M. Patrick Vachon

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le maire soit autorisé à signer, au nom de la municipalité, l'entente relative aux conditions salariales avec M. Patrick Vachon, responsable du centre sportif et adjoint à la voirie, eau potable et eau usée, selon les détails négociés entre les parties, et ce, dont les nouvelles conditions prévues à l'entente auront effet à compter du 1^{er} avril 2023.

2023-10-170

Signature du protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska

ATTENDU l'importance à accorder aux personnes vivant une situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord ;

ATTENDU la nécessité d'approfondir les rôles de chacune des organisations liées à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

ATTENDU QUE chaque organisation intervient dans son champ d'expertise qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

ATTENDU QUE l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

ATTENDU QUE le comité insalubrité a été mis en place en octobre 2022 par la MRC d'Arthabaska et le CIUSSS-MCQ afin d'élaborer le protocole de collaboration intersectoriel et le guide;

ATTENDU QUE la volonté des partenaires du territoire de la MRC d'Arthabaska de mieux coordonner leurs actions pour agir de façon concertée dans le cas de situations d'insalubrité, et cela, au bénéfice des individus, de l'entourage et, ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska soit adopté et signé par la municipalité du Canton de Ham-Nord ;

QUE le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska entrera en vigueur lorsque toutes les parties l'auront signé;

QUE M. François Marcotte, maire et M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la municipalité, à signer tout document relatif à ce dossier.

2023-10-171

Demande au MTQ – Ajout de signalisation pour les autobus sur la Route 161

CONSIDÉRANT la problématique de sécurité liée au transport scolaire à certains endroits sur la Route 161 relativement à l'embarquement/débarquement des enfants;

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'entreprise Autobus Bourassa responsable du transport scolaire sur notre territoire et se lisant comme suit :

J'aimerais et je crois qu'il serait utile que soit posé un panneau de signalisation : Signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire. Ce panneau prévient les conducteurs qu'ils pourraient avoir à effectuer un arrêt s'il y a la présence d'un autobus scolaire immobilisé pour faire monter ou descendre des écoliers. Ce panneau pourrait être installé au niveau du 1220 Route 161 à Ham-Nord. Celui-ci permettrait aux automobilistes d'avoir un signalement d'avance d'un arrêt pour embarquement d'écolier. À cet arrêt du 1220 route 161, il est dans le bas d'une pente et il y a une courbe, ce qui augmente le risque d'accident.

CONSIDÉRANT QU'en plus de la situation du #1220 Route 161 soumise par Autobus Bourassa, que la municipalité aimerait également que soit évalué par le MTQ la situation du #551 Route 161 puisque cet endroit est à la proximité d'une importante courbe située tout près de l'intersection du Rang des Chutes et qu'il serait probablement pertinent d'ajouter la présence de signalisation telle que suggérée pour le #1220 (ajout de panneau Signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire) ;

CONSIDÉRANT le fort volume de circulation et à la grande vitesse des usagers circulant sur la route 161, surtout aux heures de pointes (matin et fin de journée) ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière est une priorité pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de venir évaluer les situations des résidences du #551 et #1220 Route 161 afin de tenter d'améliorer au maximum la sécurité routière des différents usagers, considérant l'embarquement/débarquement des enfants VIA le transport scolaire à ces endroits considérés comme étant à risque élevé sur notre territoire;

DE DEMANDER au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de prendre connaissance de la demande formulée et de la suggestion soumise par Autobus Bourassa d'ajouter des panneaux de signalisation « Signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire », panneaux qui permettraient aux automobilistes d'avoir un signalement d'avance d'un arrêt pour embarquement d'écolier;

DE DEMANDER au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de prendre contact avec l'entreprise Autobus Bourassa afin de pouvoir recueillir un maximum d'informations pertinentes sur la situation et ainsi être en mesure d'apporter des correctifs en concertation avec le transporteur scolaire;

DE TRANSMETTRE une copie de la résolution et des différents documents au Ministère des Transports du Québec (MTQ) ainsi qu'au transporteur scolaire (Autobus Bourassa).

2023-10-172 **Adoption du Règlement #543 concernant le traitement des élus municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c.T-11.001), détermine les pouvoirs du conseil en matière de traitement des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux et qu'il y a lieu de réviser ledit règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par M. Gilles Gauvreau et qu'un projet de règlement a été présenté par celui-ci lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

CONSIDÉRANT que le règlement vise notamment les objets suivants :

- Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2023 et les exercices financiers suivants.
- Pour l'exercice financier 2023, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, la rémunération de base annuelle pour le maire est fixée à 10,677\$ (9,069\$ en 2022) et la rémunération de chaque conseiller est fixée à 3,559\$ (3,266\$ en 2022), cette rémunération étant payable en 12 versements annuels.
- Pour chaque exercice financier subséquent au présent exercice, tel qu'indiqué à l'article 5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, la rémunération de base annuelle se peut d'être indexée à la hausse. Pour les fins du présent règlement, l'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de **l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC)** établi par Statistique Canada ou **à 2.5% selon le facteur le plus élevé des deux.**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement #543 concernant le traitement des élus municipaux, tel que ce règlement est soumis au conseil ce jour, lequel fait partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il y était au long cité.

2023-10-173 **Adoption du Règlement #544 modifiant le règlement #433 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1^{er} janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord adopte le Règlement N°544 modifiant le règlement N°433 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

QUE le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la municipalité du Canton de Ham-Nord.

2023-10-174 **Ville de Disraëli – Accord pour donner un mandat de mise à jour des correctifs à réaliser à la firme Pluritec**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la ville de Disraëli demandant l'accord aux municipalités membres du lieu d'enfouissement sanitaire de Beulac-Garthby pour mandater la firme Pluritec afin de faire une mise à jour des recommandations relativement aux travaux devant être réalisés et ciblés en 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme à la ville de Disraëli qu'elle accepte sa recommandation afin qu'un ingénieur de la firme Pluritec effectue une mise à jour des recommandations relativement aux travaux devant être réalisés et ciblés en 2020.

2023-10-175 **Projet du puits – Mandat d'accompagnement pour prochaines étapes (mandat d'une firme d'ingénierie et demande à la CPTAQ)**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. en date du 29 septembre 2023 pour l'accompagnement dans le projet de raccordement du puits JP3-23 au niveau des étapes suivantes :

- Mandater une firme d'ingénierie (réalisation des plans et devis, demande d'autorisation au ministère (MELCCFP) et surveillance des travaux de construction);
- Rédaction d'une demande d'utilisation du sol à des fins autres qu'agricole auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE cet accompagnement peut être admissible dans le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels reçue est au coût de 7,450\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 7,450\$ plus les taxes applicables.

2023-10-176 Demande d'intervention à la MRC d'Arthabaska - Ruisseau Morin

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par Mme Sarah-Ève Dubé et M. Jérôme Bilodeau (Ferme Zabé (2018) Inc.) pour le cours d'eau nommé « Ruisseau Morin »;

CONSIDÉRANT la problématique du mauvais écoulement du ruisseau causé par l'accumulation de sédiments, plus particulièrement suite aux fortes pluies du 30 août 2023 ;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur la partie du lot 6 078 713, soit sur une distance d'environ 275m;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau nommé « Ruisseau Morin »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord appuie la demande d'intervention faite Mme Sarah-Ève Dubé et M. Jérôme Bilodeau (Ferme Zabé (2018) Inc.) et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments du Ruisseau Morin;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit à la charge du demandeur, soit Mme Sarah-Ève Dubé et M. Jérôme Bilodeau (Ferme Zabé (2018) Inc.).

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

- a) D'une correspondance reçue de la part du ministre de la Sécurité publique (MSP) annonçant que notre municipalité peut bénéficier, si elle rencontre les critères d'admissibilité, du Programme général d'assistance financière lors de sinistres suite aux pluies du 29 et 30 août 2023;
- b) Réception de l'Arrêté ministériel émis par le ministre de la Sécurité publique (MSP) confirmant que notre municipalité fait partie des 5 municipalités touchées par les pluies du 29 et 30 août 2023 (Montréal, St-Éphrem-de-Beauce, St-Georges, Sts-Martyrs-Canadiens et Ham-Nord);
- c) De la lecture des Mémos de remerciement reçus d'utilisateurs de l'extérieur ayant profité de l'espace « Nuitée VR » du Parc du 150^e.

Période de questions :

Une résidente présente à la séance demande s'il serait possible d'aller évaluer si une intervention municipale est possible à l'intersection du 5^e rang/Route 216 Ouest et ce, suite à des opérations effectuées par le MTQ à cet endroit il y a quelques semaines.

Le maire lève l'assemblée à 20h27.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.